

La GPEC et les métiers
Un projet de la direction :
la cartographie des métiers

Dans son projet d'accord sur la GEPC, la direction a indiqué qu'elle allait faire appel à un cabinet extérieur pour établir une cartographie des métiers de Radio France qui devait être terminée avant le 30 avril 2008.

La direction indique clairement qu'il s'agit pour elle « d'optimiser les compétences et les effectifs par métier en fonction des besoins futurs de l'entreprise. »

Cette cartographie concernerait tous les métiers de Radio France. Il s'agit d'un « référentiel commun de la situation actuelle des métiers.»

À ce jour, le seul référentiel commun des métiers existant au sein des entreprises de l'audiovisuel public c'est notre Convention Collective de l'audiovisuel.
Pourquoi les directions de l'audiovisuel public ne s'assoient-elles pas autour de la table de l'AESPA avec les organisations syndicales pour rajouter à la liste des métiers de la CCCPA ceux qui sont apparus après la date de la signature de la Convention et qui sont déjà identifiés aujourd'hui (métiers du multimédia notamment) ? Les directions préfèrent « bricoler » au détriment des personnels ! (coordinateurs multimédias, référents, etc. …)

Pour votre information, voici des extraits tirés du projet d'accord rejeté par les syndicats :

La cartographie – mode d'emploi :
« Les métiers sont définis à partir de leurs contenus (activités principales) et des compétences nécessaires pour les exercer. La cartographie consiste à rechercher les proximités de compétence existant entre eux. »
« La cartographie pourra évoluer par la suite en fonction des changements qui se produiront dans les contenus des métiers. »

L'analyse des populations par métiers
« Une analyse statistique et démographique des populations exerçant chacun des métiers identifiés, indépendamment des statuts qui les concernent, sera réalisée afin de mettre en évidence les pyramides des âges et des anciennetés. Il s'agira notamment d'évaluer les flux probables de départs de façon à anticiper les remplacements nécessaires en fonction des besoins prévisionnels estimés. Cette analyse intégrera les différentes formes d'emplois (CDI, CDD, cachetiers) contributifs aux effectifs des métiers. »

La détermination des métiers à étudier en priorité
« La démarche de gestion prévisionnelle s'applique à tous les métiers de l'entreprise. Cependant les parties signataires conviennent de travailler en premier lieu sur un nombre limité de métiers qui apparaissent particulièrement concernés au regard des critères suivants :
- métiers présentant un volume important d'effectifs ;
- métiers dont les besoins en effectifs sont susceptibles d'évoluer à la hausse ou à la baisse dans les prochaines années ;

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ✆ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533
01 56 40 28 83 01 56 40 34 05 e-mail contact@cgt-radiofrance.org
Site internet : http:\\www.cgt-radiofrance.org

- métiers dont le contenu et donc les compétences requises vont évoluer de façon significative en raison des changements prévisibles ;
- métiers qui vont connaître des départs nombreux dans les prochaines années, du fait de l'âge, et qui demandent d'anticiper le remplacement et la transmission des compétences.

Le choix des métiers à étudier en priorité résultera de l'analyse des facteurs de changement susceptibles d'avoir un impact sur les organisations du travail et les métiers. […]. Il fera partie des informations transmises à la Commission formation professionnelle du CCE. »

Des métiers en danger ? La CGT va suivre avec beaucoup d'attention cette cartographie et vous tiendra informés.

Ne touchez pas
à nos métiers, nos emplois
et à notre Convention Collective

Paris, le 7 avril 2008

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ✆ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533
01 56 40 28 83 01 56 40 34 05 e-mail contact@cgt-radiofrance.org
Site internet : http:\\www.cgt-radiofrance.org